

Au cours d'une conférence de presse donnée à l'hôtel communautaire de Vendôme, le 26 octobre 2018, Jean-Paul Tapia, vice-président en charge de l'économie, représentant la Communauté des Territoires vendômois et Valérie Bouttier, secrétaire de l'association SEVe (Séniors Economie en Vendômois) ont lancé le concours « **Innover pour les séniors en Vendômois** ». Jean-Paul Tapia a brièvement rappelé l'historique du plan « Silver Economie » mis en place en partenariat avec l'association dès l'année 2017. Ce plan, qui ne comporte pas moins de 75 points, a été mis au point à la suite d'une enquête dont l'objet était de définir de façon précise les attentes des séniors habitant le territoire. Celles-ci tournent, notamment, autour de l'habitat, du tourisme, de la santé, de l'accès au numérique, de l'alimentation et des transports. L'objectif du concours est de faire émerger des idées innovantes dans un ou plusieurs de ces domaines, ainsi que l'a souligné Valérie Bouttier.

### **Le concours :**

Peuvent concourir toutes les personnes physiques ou morales (indivisus, entreprises, établissements d'enseignement, associations...) quel que soit leur lieu de résidence, dans le Vendômois, en France ou même à l'étranger. Le projet proposé peut concerner aussi bien des produits que des services, dès lors qu'ils sont **innovants et originaux** ; quelle que soit sa provenance, le projet sera mis en œuvre dans le Vendômois ; seront privilégiés ceux susceptibles d'être déployés sur l'ensemble du territoire.



Certaines régions ont déjà mis en place des programmes comparables : on peut citer par exemple la « Silver Valley » en Ile-de-France ou la « Silver Normandie ».

Date limite du dépôt des candidatures : 31 décembre 2018 ; réunion du jury de pré-sélection le 25 janvier 2019 ; sélection définitive le 7 mars 2019 ; remise des prix à la fin du mois.

### **Les prix :**

Deux lauréats seront désignés : le premier recevra un prix de 2 500 € et le deuxième une récompense de 1 500 €. Ils auront droit, en outre, à un soutien matériel des Territoires

vendômois sous forme d'un accès à l'espace de coworking « Outremer » ou à un bureau au sein de la pépinière d'entreprises voisine, chacun pour une période de six mois. De son côté, « SEVe » apportera d'autres moyens matériels : adhésion à l'association offerte pour un an, accompagnement individualisé gratuit, aide au développement du projet par des adhérents de « SEVe » ( conseils, partage d'expériences, aide à l'intégration sur le territoire, etc.) ; de plus les lauréats auront accès au comité d'usagers des seniors pour tester leurs innovations.

Ce concours constitue une opportunité pour tous et en particulier pour des classes de lycée ou de collège ayant envie de bâtir un projet original et utile à la collectivité ; il devrait également intéresser les « start up » en devenir.

Les dossiers de candidature et le règlement du concours peuvent être obtenus auprès de Sandra Gigou : [sandra.gigou@territoiresvendomois.fr](mailto:sandra.gigou@territoiresvendomois.fr) ou auprès de « SEVe », T.06 69 92 65 84 ou mail : [contact@seve41.fr](mailto:contact@seve41.fr)

Renseignements : Sandra Gigou. T. 02 54 89 41 81

Site : [www.vendome-developpement.com](http://www.vendome-developpement.com) ou [www.seve41.fr](http://www.seve41.fr)

**Sabine et Xavier**

**Campion**

Merci de partager cet article ☐